ART. 41 A N° 2889

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2889

présenté par M. Questel, Mme Jacquier-Laforge et Mme Sage

ARTICLE 41 A

À la première phrase, substituer aux mots :

« des personnels »,

les mots:

« du personnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.